



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 07 mai 2010
N° CERTA-2010-AVI-202

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité de PCRE

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-202>

Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-202
Titre	Vulnérabilité de PCRE
Date de la première version	07 mai 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	Rapport d'erreur n962 dans PCRE
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Exécution de code arbitraire ;
- déni de service.

2 Systèmes affectés

PCRE versions 8.01 et antérieures.

3 Résumé

Une vulnérabilité présente dans PCRE permet à un utilisateur de provoquer un déni de service ou potentiellement d'exécuter du code arbitraire.

4 Description

Une vulnérabilité est présente dans la bibliothèque de fonctions PCRE (Perl Compatible Regular Expressions). Elle est relative à la fonction `compile_branch()` et permet à un utilisateur malintentionné de provoquer un déni de service ou, potentiellement, d'exécuter du code arbitraire à distance.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Site de PCRE :
<http://www.pcre.org>
- Rapport d'erreur n962 dans PCRE :
http://bugs.exim.org/show_bug.cgi?id=962

Gestion détaillée du document

07 mai 2010 version initiale.